

MONTBRISON

Périscolaire

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

2023
2024





Catherine DOUBLET
Adjointe en charge
de l'éducation, du périscolaire,
et de la régie des restaurants

Montbrison, cité scolaire !

Depuis toujours, Montbrison accueille de nombreux établissements scolaires où près de 6 500 jeunes (de la maternelle au BTS) se rendent chaque jour, soit l'équivalent de presque la moitié de sa population.

Plus particulièrement, notre commune finance le fonctionnement et les investissements de 5 écoles publiques pour près de 1 000 élèves :

- 1 école maternelle Beauregard
- 1 école élémentaire Chemin Rouge
- 3 écoles primaires Brillié, Estiallet et Moingt

Pour aider les familles dans leur organisation, de nombreux services municipaux d'accueil s'articulent autour des temps scolaires chaque matin, midi, soir et mercredi. Ce document vous permet de découvrir les modalités d'inscription et fonctionnement de ces services.

Enfin, la régie municipale produit les 90 000 repas servis aux enfants chaque année. Dans la démarche du Plan Alimentaire Territorial de Loire Forez agglomération, nous attachons une grande attention à l'origine et la qualité des aliments servis, mais également à la gestion des déchets et aux bonnes pratiques antigaspi.

Bonne rentrée, bonne année scolaire à tous.



Une journée à l'école et en périscolaire



Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Horaires	Temps	Fonctionnement	Inscription ou annulation
7H30-8H20	PÉRI-MATIN	Accueil libre Arrivée à tout moment dans l'école	Pas nécessaire
8H20-11H45	TEMPS SCOLAIRE		
11H45-12H15	PÉRI-12H	Accueil libre Départ seul à 12h15 ou à tout moment si accompagné	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
Ou	RESTAURATION SCOLAIRE Accueil dans l'école		Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
11H45-13H35			
Ou			
13H20-13H35	PÉRI-13H	Accueil libre Arrivée à tout moment dans l'école	Pas nécessaire
13H35-16H30	TEMPS SCOLAIRE		
16H30-18H30	PÉRI-APRÈM MATERNELLE	Accueil libre Accueil dans l'école à tout moment Départ à tout moment si accompagné	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
16H30-18H30	PÉRI-APRÈM ÉLÉMENTAIRE	Activités périscolaires Accueil dans l'école Départ à tout moment si accompagné ou à 17h30 et 18h30 s'il est autorisé à partir seul	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
17H30	Sur autorisation parentale, les enfants d'élémentaire pourront partir seuls du péri-aprèm		

Les inscriptions

Un **contrat d'accueil**
est **obligatoire**
pour l'accès à tout
temps périscolaire et
restauration scolaire

Le contrat

Ce contrat sera valable pour l'année scolaire.
Il devra être actualisé tous les ans.

Il est toutefois demandé aux familles de transmettre à la Direction Education, Jeunesse et Sports toute modification relative à leur contrat (adresse, téléphone, personnes habilitées) en cours d'année.

Le contrat doit être rempli à la Direction EJS uniquement. **Il est obligatoire même pour un accueil périscolaire occasionnel** (dont la restauration scolaire).

À fournir impérativement :

- Livret de famille original + copie si première inscription ou changement de situation familiale ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + copie) ;
- Carnet de vaccination ;
- Justificatif de Quotient Familial : numéro d'allocataire CAF, attestation MSA ou, à défaut, avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 ;
- Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant ;
- Relevé d'identité bancaire (en cas de prélèvement automatique) ;
- Jugement de garde en cas de séparation ;
- Certificat médical et conduite à tenir en cas de problème de santé et/ou d'allergie/intolérance alimentaire.



Accueil des enfants à besoins particuliers :

Pour que la prise en charge de votre enfant soit faite dans les meilleures conditions, nous vous demandons de le signaler dès la mise en place du contrat d'accueil.

Vous serez invité à prendre contact avec la direction périscolaire de l'école de votre enfant.

Les délais

L'inscription est obligatoire. Elle peut être faite à la semaine, au mois, au trimestre ou à l'année.

Elle doit être faite **au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente** sur le Portail Famille, à la Direction EJS ou à la Régie des Restaurants.

Attention

- Tout enfant d'élémentaire non-inscrit en périscolaire à 11h45 et 16h30 est susceptible de quitter l'école seul.
- Un tarif spécifique est appliqué en cas de non-respect des délais.

Les temps périscolaires

Péri-Matin, Péri-12h, Péri-13h

Cette proposition d'espaces d'accueil périscolaire permet à l'enfant de trouver la possibilité de profiter de :

- Un espace « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un espace « jeux extérieurs »
- Un espace « jeux de société – bibliothèque »

Les Péri-Aprèm à partir de 16h30

En maternelle, proposition d'espaces d'accueil périscolaire où l'enfant trouvera la possibilité de profiter de :

- Un espace « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un espace « jeux extérieurs »



En élémentaire, proposition d'espaces d'accueil périscolaire où l'enfant pourra profiter de :

- Un coin « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un coin « jeux de société – bibliothèque – leçons »
- Un coin « jeux extérieurs »

Ces temps et ces espaces, au choix de l'enfant, seront en accueil libre, tous les jours, dans toutes les écoles élémentaires et maternelles, encadrés par des animateurs de la Ville, avec possibilité de départ :

- à tout moment si l'enfant est accompagné
- à 12h15, 17h30 ou à 18h30 (pour les élémentaires) s'il est autorisé à partir seul.

La restauration scolaire

11h45 à 13h35, sous la responsabilité exclusive du personnel communal.

Il est proposé deux types de menus aux familles

Le menu traditionnel (Menu 1) ou le menu végétarien (Menu 2).

Le choix se fait pour toute l'année scolaire au moment de la mise en place du contrat d'accueil.

Les serviettes en tissu

Dans le cadre d'un projet du Conseil Municipal des Enfants, les serviettes en tissu sont maintenant la règle dans tous les restaurants scolaires de la Ville.

Pour les **maternelles** : la **municipalité fournit** et assure le nettoyage des serviettes.

Pour les **élémentaires** : les **familles fournissent** les serviettes. Une fois par semaine, les enfants doivent récupérer leur serviette pour le lavage à la maison.

Les menus sont
consultables
sur le site :
ville-montbrison.fr



Les tarifs

Les tarifs sont votés annuellement en Conseil municipal. Définie selon un taux d'effort, la tarification est progressive et personnalisée selon la composition du foyer et le lieu d'habitation.

Restauration Scolaire : Payant au repas

ATTENTION !

- Si l'inscription est hors délai, le repas est majoré de 1 €
- Si l'annulation est hors délai, le repas sera facturé (sauf si l'enfant est absent de l'école)

Périscolaire : Payant au 1/4h

ATTENTION !

Un tarif spécial sera appliqué en cas de retard après les heures de fin d'accueil (12h15 et 18h30)

Attention
majoration des tarifs
pour les réservations
ou annulations
hors délais

Les tarifs sont consultables sur le site : ville-montbrison.fr /
rubrique «Au quotidien» / Education / Tarification au taux d'effort

Le paiement

Vous recevrez une facture mensuelle pour la restauration scolaire et bimestrielle pour le périscolaire.

Le règlement se fait en espèces, chèque, carte bleue ou prélèvement automatique au plus tard la première quinzaine de chaque mois. Ce règlement peut être fait par courrier ou directement à la Direction Education, Jeunesse et Sports ou à la Régie des Restaurants.

La facture et le règlement sont également disponibles sur le Portail Famille.

En cas de difficultés financières de règlement, veuillez contacter nos services ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un accompagnement spécifique.

CCAS de Montbrison : Maison des Permanences
12 rue de la Préfecture – 04 77 58 04 55

Dispositions spéciales

Pour connaître les dispositions particulières, vous pouvez lire le « Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs » disponible :

- sur le site : ville-montbrison.fr /rubrique : Au quotidien / Education/ Les Temps Périscolaires
- sur le Portail Famille dans votre Espace personnel
- ou à la Direction EJS.



Les accueils de loisirs du mercredi

Le mercredi, toute la journée, le centre de loisirs municipal et les accueils de loisirs associatifs accueillent les enfants de 3 à 11 ans :

Le Centre de Loisirs Municipal Paul Cézanne

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)

1 rue Fernand Léger

Contact :

Direction EJS au 04 77 24 33 41 ou Portail famille



MJC du Montbrisonnais

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)

12 avenue Charles de Gaulle

Contact :

MJC Montbrisonnais au 04 77 58 57 24

mail : accueilloisirs.mjc@gmail.com

Centre Social de Montbrison

Ouverture : 7h30 – 18h (avec ou sans repas)

13 place Pasteur

Contact :

Centre Social au 04 77 96 09 43

mail : centresocial.montbrison@gmail.com



Les Contacts

Pour vos démarches

Portail Famille

Connectez vous au Portail Famille,
site internet : ville-montbrison.fr,
rubrique Au quotidien/Education et formation

Direction Éducation Jeunesse et Sports04 77 24 33 41

Pour tous les temps : Péri-12h, Péri-aprèm et restauration scolaire

Complexe sportif de Beauregard -13 rue de Beauregard (face à la piscine)

Ouverture du lundi au vendredi :

8h30-12h30 et mardi et jeudi après-midi sur rendez-vous

Régie des restaurants04 77 96 39 39

Uniquement pour la restauration scolaire :

Parc des Comtes de Forez, 2 rue Michel Portier

Ouverture :

Lundi et mardi : 8h30-11h30 / 14h-17h, jeudi et vendredi : 8h30-11h30

Fermé pendant les vacances scolaires

En cas de demande d'inscription ou d'annulation hors délai et **uniquement de manière exceptionnelle**, vous pouvez contacter les équipes périscolaires directement dans les écoles.

Coordonnées des accueils périscolaires

- Beauregard :07 89 86 50 33
- Brillié :06 86 24 16 02
- Chemin Rouge :06 86 24 32 95
- Estiallet :06 86 24 09 11
- Moingt maternelle :06 86 24 36 65
- Moingt :06 86 24 17 58

